

Projet de délibération

D 2

Crédits complémentaires

Vu le crédit d'engagement de CHF 86'400.- voté par le Conseil municipal le 18 mai 2015 destiné à une étude pour l'accès Choiseul - phase 2 et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 87'659.-, laissant apparaître un dépassement de CHF 1'169.-,

vu le crédit d'engagement de CHF 33'000.- voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 destiné à l'acquisition de 4 radars préventifs et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 37'910.-, laissant apparaître un dépassement de CHF 4'910.-,

vu les 18 crédits d'engagement d'un total de CHF 4'988'363.- présenté dans le tableau annexé à la présente délibération et le montant de leurs dépenses s'élevant au 31 décembre 2021 à CHF 4'464'818.-, laissant apparaître une économie de CHF 523'545.-,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 6'079.- et le total des économies à CHF 523'545.-,

vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie dans sa séance du 3 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'079.- pour couvrir les dépassements suivants :
 - a. Etude pour l'accès Choiseul - phase 2 CHF 1'169.-
 - b. Acquisition de 4 radars préventifs CHF 4'910.-
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.